



SNUipp-FSU

écoles et collèges des Vosges

Bulletin n°107 janvier 2018-Trimestriel-Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents. Dir de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

**ÉCOLES ET COLLÈGES
DES VOSGES**

EXPÉDITEUR :
SNUipp-FSU 88
6 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL

DEPOSE LE 16-02-2018



Dispensé de timbrage

Edito TOUCHE PAS A MON ECOLE !

Les mesures de carte scolaire dans le 1er degré pour la rentrée 2018 annonçaient 113 fermetures pour 33 ouvertures de classes dans les Vosges. En regard d'une baisse démographique importante (-870 élèves), l'administration programmat une hécatombe de fermetures de classes et de postes dans les écoles.

Cette décision administrative aurait eu des conséquences humaines directes dans les écoles et dans les familles. L'action syndicale, en particulier, de la FSU88 a permis d'arrêter le massacre ! Il reste 51 fermetures, c'est trop. Une classe fermée ici, ça veut dire souvent une classe surchargée ailleurs. Cela met en péril les conditions d'accueil et d'apprentissage pour les enfants et cela fragilisera également les conditions d'enseignement des collègues.

A chaque fois que le service public recule, c'est la société qui recule et la jungle des prédateurs qui progresse avec son cortège d'inégalités sociales et économiques. Or toutes ces décisions administratives découlent d'une politique d'austérité « en marche » depuis trop longtemps. « *Il n'y a plus assez d'argent dans les caisses de l'Etat* »...pensez vous ! Chaque année la fraude fiscale s'élève à 80 milliards et prive l'Etat d'autant. Si cet argent entre dans les caisses de l'Etat, vous pouvez embaucher des enseignant-es, des infirmières, des inspecteurs du fisc. C'est quand même plus simple pour financer un service public de qualité, vous ne trouvez pas ?

Unissons-nous pour dire STOP à ces reculs.

**Pour défendre le service public !
Mobilisons nous le jeudi 22 mars !
Dans la rue à l'appel de la FSU, CGT,
FO, CFTC, SOLIDAIRES, CGC,FAFP !
Plus nous serons nombreux, plus nous
pourrons défendre notre profession.**

Antoine CICOLELLA

Toute l'équipe du SNUipp-FSU 88 vous souhaite un avenir pétillant, plein de projets et de rires car le rire est comme un essuie glace : il n'évite pas la pluie mais il permet d'avancer.

Meilleurs vœux !

**Report de la
RIS - CONFERENCE**
Organisée par le SNUIPP-FSU 88

« **Le geste d'écriture** »
avec
Danièle DUMONT
prévue
MERCREDI 31 JANVIER 2018

**reportée
MERCREDI 6 JUIN 2018**

à Golbey

*Prévenez dès à présent votre IEN
et le SNUipp-FSU 88
Tous les détails page 6*

ELECTIONS PSY- EN: LA FSU PREMIERE

Avec 54,14% des voix pour le vote aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA), le SNUipp-FSU et le SNES-FSU remportent une large victoire aux élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale. Un résultat qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Ces résultats signent aussi la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

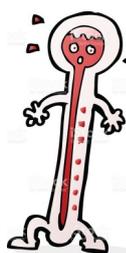
Carton plein

Résultats dans l'académie de Nancy-Metz

SNUipp-FSU et SNES-FSU	41,90 %	2 sièges
SE-UNSA	27,37 %	1 siège
SGEN-CFDT	20,11 %	1 siège

BILAN DES TOURNEES D'AUTOMNE D'ECOLES

Pour prendre la température de la profession dans les Vosges, rien ne vaut une tournée des écoles ! Ouvrir les portes des écoles, cahiers de doléances en mains, rencontres rapides et sur le vif avec les collègues, échanger sur la carte scolaire, les rythmes scolaires, la surcharge de travail, le manque de Rased, le PPCR, les APC...Les inquiétudes de la profession n'ont pas manqué lors de cette tournée d'automne.



Au total, nous avons rencontré 230 collègues dans 80 écoles urbaines et rurales dans les circonscriptions suivantes : Gérardmer, Golbey, Vittel, Saint-Dié, Remiremont et Bruyères. Dans l'ASH, des RIS ont eu lieu. Sur Epinal, de part la proximité géographique nous nous sommes déplacés à la demande de plusieurs collègues. La tournée de Neufchâteau devrait être mise en place avant la fin de l'année. Merci aux collègues de nous avoir accueilli dans leur classe...car il est parfois délicat de concilier discussions entre collègues sur le pas de la porte et gestion de la classe en dehors de la récréation !

LE SENAT PIQUE DANS LE PORTE FEUILLE DES FONCTIONNAIRES

Dominé par Les Républicains, le Sénat a modifié la loi de finances en introduisant deux mesures qui visent les fonctionnaires. Le Sénat a adopté un amendement qui porte à 3 jours le délai de carence chez les fonctionnaires. D'autre part le Sénat est revenu aussi sur la compensation prévue par le gouvernement pour réduire l'effet de la hausse de la CSG. Cette hausse est totalement compensée dans le privé. Le Sénat a diminué la compensation prévue pour les fonctionnaires.

Et 1 ! Et 2 !

Et 3 jours de carence !

Aller + loin : Le café pédagogique du 13 décembre 2017

Le SNUipp-FSU revendique :

- Aucun jour de carence.
- Ni dans le public, ni dans le privé.
- Pas d'alignement sur les conditions les plus défavorables.

L'article 115 de la loi de finance 2018 instaure à nouveau à compter du 1^{er} janvier un jour de carence pour les agents publics civils (fonctionnaires et contractuels) et les militaires. Il est **retenu en cas de congé maladie, quelle que soit la durée**. Ce jour de carence peut être réitéré si la reprise du travail entre congés de maladie accordés au titre de la même cause a excédé 48 heures.

Il n'y a pas de jour de carence en cas de :

- congé pour invalidité temporaire imputable au service.
- congé pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle.
- congé de longue durée et congé de grave maladie.
- Congé de maladie accordé postérieurement à un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée, pour une période de 3 ans à compter de ce premier congé de maladie.

Ce texte ne s'applique qu'aux « congés maladie ». Ainsi le congé maternité n'est pas concerné, ni les jours « enfants malades ».

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs des Ecoles
et PEGC**

Permanences syndicales:

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tél: 03 29 35 40 98
Port: 07 78 87 81 25
Mél : snu88@snuipp.fr
Site: <http://88.snuipp.fr>



Page FB: Snuipp des Vosges

SNUipp-FSU 88
Quartier de la Magdeleine,
Bâtiment A
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans des conditions prévues par la loi n° 78-17 du 08-01-78.

CPPAP n° 0720 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : à parution



COMPTE RENDU DE LA CTSD du 29 janvier



Déclaration FSU au CTSD du 30 janvier 2018

Pour la FSU, l'examen des mesures de carte scolaire est un des leviers importants de prévention des risques psycho-sociaux. Elle demande que soient examinées avec la plus grande attention les conséquences d'une fermeture quel que soit le type de poste concerné : enseignant ou administratif.

Dans le 1^{er} degré

Notre département subit une perte démographique très importante avec une accélération cette année et une perspective sur les cinq années suivantes guère réjouissante. Le département doit rendre 5 postes au ministère. 5 postes c'est peu, pourrions-nous entendre au regard de « l'hémorragie ». Pour autant, et même avec une moyenne par classe inférieure à la moyenne nationale, la taille des classes vosgiennes demeure supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 21 élèves par classe. Faut-il donc n'avoir qu'une logique comptable pour la gestion des classes vosgiennes ?

les dispositifs CP et CE1

En REP, ce dispositif ne saurait se faire au détriment de l'équité territoriale auxquels tous les élèves ont droit. Notre département est un territoire rural dont le maillage scolaire doit retenir l'attention de tous les responsables. Ne pas y prendre garde, c'est risquer de nourrir les aigres de nos concitoyens, c'est risquer de nourrir le vote extrême dans notre démocratie.

La difficulté scolaire est désormais présente dans toutes les écoles et l'inclusion scolaire, à laquelle la FSU est attachée, nécessite des effectifs par classe allégés. Elle nécessite aussi l'ouverture d'ULIS collège, assurant la continuité avec le 1^{er} degré. La FSU demande également la reconstitution des brigades de remplacement, dédiée exclusivement à la formation continue des enseignants. La FSU demande à l'administration de revenir sur les fermetures qui occasionneraient de la souffrance au travail et une baisse de la qualité des conditions d'apprentissage pour les élèves. Ainsi pourrait-on éviter les « burn out » et donc la mobilisation de moyens de remplacement.

Dans le second degré

A priori la situation pourrait paraître satisfaisante en ce qui concerne les prévisions de rentrée 2018. En effet, nous ne pouvons que prendre acte avec soulagement de la situation pour les collèges des Vosges qui connaissent une ouverture de postes. Cela ne peut pour autant pas faire oublier que depuis une décennie les collèges doivent supporter une destruction massive d'emplois et que dans le même temps deux collèges ruraux ont fermé leurs portes.

Dans les lycées généraux

Par ailleurs, les lycées généraux, technologiques et professionnels de l'Académie supportent un retrait de moyens exceptionnel pour une seule année avec pas moins de 100 ETP supprimés. Cela révèle une vision à court terme des moyens d'Education et ce sont à nouveau les conditions de travail des élèves et des enseignants qui vont être péniblement impactées. Le SNES-FSU redemande que les documents de travail soient fournis en amont du CTSD.

Services civiques

A partir d'une enquête réalisée par le SNES-FSU dans le département, nous constatons l'augmentation massive des services civiques dont les missions se confondent avec celles déjà existantes des AED dans de nombreux cas. Souvent utilisés dans le dispositif « devoirs faits » en collège, ils se retrouvent seuls alors que leur mission impose la présence permanente d'un référent avec eux. On s'interroge sur le niveau de recrutement de ces jeunes face aux compétences exigées pour les missions qu'ils remplissent et les perspectives qui s'offrent à eux. L'Etat a trouvé un moyen semble-t-il peu coûteux pour répondre à ses objectifs de communication !

Le lycée 4.0

Enfin, en lycée l'expérimentation du lycée 4.0 suscite exaspération et tensions : équipements manquants, téléchargement très inégal et incomplet des manuels numériques, dysfonctionnements nombreux depuis 5 mois. L'augmentation du nombre de lycées dans l'expérimentation alors que les problèmes ne sont toujours pas réglés dans les quelques lycées qui y participent ne peuvent qu'inquiéter l'ensemble des acteurs (élèves, parents, enseignants).

Nous demandons du temps pour que les enseignants puissent débattre du sens pédagogique de l'utilisation de l'outil numérique, de la nécessité d'une diversification des pratiques (et non du TOUT numérique) ainsi que d'une formation menée en amont de l'entrée dans le processus. Les annonces sur la réforme du baccalauréat dont une des principales conséquences sera la suppression de près de 25 000 postes montrent déjà que les priorités ne sont sans doute pas pédagogiques. Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU appelle à la grève le 6 février.

.../...

COMPTE RENDU DE LA CTSD du 29 janvier

.../...

Les agents administratifs

Ces agents de l'académie vont aussi voir 19 postes supprimés, la FSU ne peut pas accepter cette mesure, car outre la surcharge de travail qu'elle impose aux services, elle met en difficulté chaque agent dans sa relation avec les collègues qui ont besoin de les solliciter. Là non plus, l'informatique : PIAL, IPROF, CHORUS, GAIA, E.N.T. PLACE, et autres ... ne remplaceront jamais un dialogue humain serein !

En conclusion

La FSU a souligné le constat fait par Mr le Directeur Académique lors du CDEN de rentrée : **notre département a un des meilleurs taux d'encadrement en France**, mais c'est aussi dans

notre département que nous avons le meilleur taux de réussite aux examens.

La démonstration est faite, il y a bien une relation entre les deux. Alors, continuons dans cette logique ! La FSU88 s'associera à toutes les actions visant la défense d'une école de qualité.

La FSU 88

COMPTE RENDU du SNUipp-FSU 88



Présents : DASEN et DASEN Adj, Mme la Secrétaire générale, Responsable 1^{er} degré, tous les IEN. FSU (6 représentants syndicaux), UNSA (3), FO (1), SGEN (2)

Introduction du DASEN : il souhaite une « année fructueuse » et une bonne rentrée puis présente les nouveaux IEN : M. KEHL pour la circonscription de Saint-Dié, M. ROMARY pour l'ASH, Mme DOAN pour Epinal-Xertigny, M. DUPREY pour Gérardmer, Mme SCHILLINGER pour Golbey, Mme WEIBEL pour Vittel.

Déclarations préalables : FSU : lire la déclaration jointe. SGEN-CFDT. UNSA

Réponses du DASEN

Le Directeur Académique ne veut pas répondre aux points abordés dans les déclarations préalables : certains sont d'ordre national et peut-être d'autres trop dérangeants !

En revanche, alors qu'aucune n'en faisait le reproche, il se défend d'avoir présenté une carte scolaire avec une logique comptable.

Carte scolaire 2nd degré

En préambule, le DASEN annonce le départ pour le rectorat de Mme DAURES, responsable de ce dossier au niveau départemental. D'une manière unanime, les organisations syndicales regrettent ce départ tant le travail fourni par cette personne était professionnel.

Les organisations syndicales s'étonnent qu'alors que la dotation pour le département est de + 36 ETP, cela ne se retrouve pas dans le détail des heures.

L'administration nous informe que les chiffres ne sont donnés pour l'instant qu'à titre indicatif et que les moyens affectés seront bien complètement utilisés in fine.

La FSU avait lors du groupe de travail fait remonter la difficulté dans certains secteurs de scolariser les élèves en ULIS. Le **DASEN informe les membres du CTSD qu'il a fait** une demande de 3 postes pour le département. Ils seraient implantés au collège de FRAIZE, REMIREMONT, VITTEL.

L'administration reconnaît qu'une quarantaine d'enfants n'ont pas trouvé de place dans les dispositifs alors qu'ils ont une notification MDPH.

Carte scolaire 1er degré

Le DASEN réexplique le contexte dans lequel se déroule la carte scolaire : baisse démographique – 870 élèves, mais le Ministère et le Rectorat ont reconnu que notre département présente des spécificités de ruralité et sociales qui doivent être prises en compte.

Les organisations syndicales vont veiller à ce que ces préconisations soient respectées. Le document traitant des mesures de fermetures et ouvertures est étudié. Lors de cet examen, nous avons le sentiment que certaines fermetures, en particulier dans les secteurs ruraux, sont liées à la non coopération des municipalités quant à la demande de réaménagement du paysage scolaire. D'autre part, nous faisons remarquer que les situations dans les secteurs ruraux doivent être étudiées à l'aune des moyens donnés dans les dispositifs en REP et REP+. Les parents d'élèves et les collègues ne peuvent pas voir cela sans un sentiment d'injustice.



COMPTE RENDU DE LA CTSD du 29 janvier

CR du SNUipp-FSU 88 (suite)

Toutes les écoles dont la FSU était porteuse des dossiers, ont été signalées et défendues. Nous sommes restés inflexibles sur notre demande à ce que toutes les fermetures aboutissant à une moyenne par classe supérieure à 24 soient retirées. **Nous avons été les seuls à faire des demandes d'ouvertures de classes.** Toutes les interventions faites doivent être notées au PV du CTSD.

Au début de la réunion, le DASEN arrivait avec un projet lui laissant 50 postes qu'il souhaitait transformer en poste de remplacement. Comme la FSU la dit à plusieurs reprises, la carte scolaire est un moment où on doit s'assurer de placer tous les collègues dans de bonnes conditions de travail et non pas de prévoir des moyens de remplacement en prévision de leur futur épuisement.

En fin de CTSD, nous avons réussi à faire réouvrir 25 postes, mais 25 postes de remplacements, c'est encore trop en sachant que le Rectorat demande que 9% des moyens soient consacrés à ces missions. A ce jour, le département est déjà à plus de 10% alors tous les moyens restants doivent être consacrés à l'allègement des classes. Le DASEN doit surtout veiller à ce que tous les moyens affectés au département soient occupés par des enseignants titulaires formés et ne plus avoir à recruter des contractuels. A ce jour, 18

devraient intervenir dans nos écoles. Cela représente 1% des postes.

Pour la FSU, il faut que ces personnes soient accompagnées par les conseillers pédagogiques, mais aussi par des représentants du personnel. Malheureusement, l'administration pour l'instant ne souhaite pas nous donner leur nom et leur affectation.

Un vote contre unanime

Le DASEN a procédé au vote de la carte scolaire. La FSU a demandé une suspension de séance afin de consulter les autres représentants du personnel. A l'issue de celle-ci, nous avons réussi, non sans quelques discussions, à obtenir un vote contre unanime. Comme les textes le prévoient le Directeur Académique se voit dans l'obligation de reconvoquer un CTSD le jeudi 8 février à 10h afin de présenter un nouveau document qui nous l'espérons, tiendra compte des remarques que nous avons portées.

Le SNUipp-FSU 88

Liste des ouvertures et des fermetures de postes à la rentrée 2018 à consulter sur :

<http://88.snuipp.fr/>

C'ÉTAIT QUAND VOTRE DERNIERE VISITE MEDICALE ?

Le SNUipp-FSU réclame une réelle prise en compte de la santé des personnels. Avec les syndicats de la FSU, il lance une grande campagne pour réclamer une médecine de prévention de qualité, au service des enseignants et de leurs élèves.

RÉCLAMONS un véritable service de médecine de prévention. [J'envoie mon e-mail](#)

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE SANTÉ

POUR UNE MEDECINE PREVENTIVE

JE CLIQUE :

<https://sante-au-travail.fsu.fr/>

RIS CONFERENCE

Réunion d'Information syndicale
« *Le geste d'écriture* »

avec **Danièle DUMONT**

Docteur en sciences du langage, experte en écriture près de la cour d'appel de Dijon, enseignante en pédagogie de l'écriture et en rééducation graphique.



Mercredi 6 JUIN 2018

09H00—12h00 : conférence
14h00 —17h00 : ateliers et témoignages

Centre culturel de Golbey

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer à une RIS, contactez la section SNUipp-FSU 88 en précisant :

RIS CONFERENCE
« *le geste d'écrire* »

Mercredi 6 JUIN 2018, 9h-12h et 14h-17h
Centre culturel de Golbey

NOM, Prénom :
Ecole :
Adresse postale :
Tél :
Mél :

Possibilité de vous inscrire :
- en ligne sur le site : <http://88.snuipp.fr/>
- par mél : snu88.snuipp.fr
- par téléphone : 03 29 35 40 98

Prévenez votre IEN pour demande de RIS avec le courrier ci-joint (voir modèle à droite). Votre participation est de droit. Sachant que **le droit à une RIS est de 4 demi-journées par an** et par personne, que l'on soit **syndiquée ou non syndiquée**.

Vous pouvez demander une seule demi-journée selon votre choix et votre créneau dont une sur temps de travail

J'AI ENVIE DE PARTICIPER A UNE RIS ?
Modèle de lettre à envoyer votre IEN
1 semaine à l'avance

NOM PRENOM
Fonction
ECOLE

À Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de

Objet : demande d'autorisation d'absence pour participation à une réunion d'information syndicale

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 88 **mercredi 6 juin 2018 de ...h00 à ..h00 à Golbey.**

En raison des nouvelles dispositions, je vous informe que je ne participerai pas :

- l'animation pédagogique du de ...h... à ..h....
- L'animation pédagogique définie ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Mme l'Inspectrice, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Date et signature



AUTORISATION D'ABSENCE

La circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017 fait le point sur les autorisations d'absence. On y trouve dans le détail toutes les réponses à vos questions concernant une absence pour un mandat électoral, un mandat syndical, un évènement familial, une raison de santé, un examen ou un concours, une participation à un jury d'assises ou pour des raisons religieuses.

Toute demande doit être formulée par écrit et acheminée par la voie hiérarchique, l'I.E.N. émettant un avis ou accordant directement, dans certains cas, l'autorisation.

En terme d'autorisations d'absence de droit, il n'existe pas grand-chose à part les congés pour examens médicaux obligatoires (médecine de prévention (!) grossesse), pour

participation à une assemblée électorale, de Jury d'assise ou pour absence syndicale, tout le reste étant sur autorisation.

Les textes disent que l'administration peut accorder des autorisations d'absence.

« Peut », cela veut dire qu'il n'y a pas d'obligation de sa part.



RIS

(Réunion d'Information Syndicale)

Nos droits syndicaux ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas !

Chaque enseignant-e a droit à 4 RIS par an, dont une sur temps de travail devant élèves, les deux autres ouvrant droit à récupération sur les 108h, hors APC.

Dans le cas d'une participation sur temps de classe, l'IEN doit être averti 48h avant. Le SNUipp-FSU se charge de récolter vos demandes de participations et de les adresser au DASEN.

Pour les RIS hors temps de classe: il vous appartient de transmettre à votre IEN votre choix de récupération sur les 108h.

RIS spécial Direction sur temps de classe

Mercredi 11 avril de 9h00 à 12h00,
1 allée des érables à Epinal.

De nombreuses questions et réflexions animeront les échanges.

Contenu et déroulement sur le site du SNUipp-FSU 88.

S'inscrire sur notre site et auprès de votre IEN avec le modèle de courrier ci contre.

J'AI ENVIE DE PARTICIPER A UNE RIS ?

Modèle de lettre à envoyer votre IEN

1 semaine à l'avance

NOM PRENOM
Fonction
ECOLE

À Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de

Objet : demande d'autorisation d'absence pour participation à une réunion d'information syndicale

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 88

Le à

En raison des nouvelles dispositions, je vous informe que je ne participerai pas à :

- l'animation pédagogique du de ...h... à ..h....
- L'animation pédagogique définie ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Mme l'Inspectrice, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Date et signature



MON ECOLE RURALE, C'EST DE LA BALLE !

POUR QUE VIVE L'ECOLE RURALE !

Ces derniers mois, l'école rurale, et plus globalement les territoires ruraux, ont été au centre de toutes les attentions. Comités interministériels, Conférence nationale des territoires, politiques publiques : la concertation est de mise et l'éducation occupe une large place.

Dans les Vosges, de nombreuses **conventions ruralité** ont été signées entre l'Education Nationale et les collectivités locales. Sous couvert de construire une école de qualité donnant les mêmes chances à tous les élèves, quel que soit le territoire, les signataires s'engagent en réalité à réorganiser le maillage des écoles rurales. Fermetures de petites écoles, fusions d'écoles, concentration des écoles, rapprochement écoles-collèges, le choix est fait de transformer l'école rurale sur le modèle urbain, celui de grandes structures.

Pour le SNUipp-FSU, une restructuration des écoles rurales qui fait fi de l'attachement des familles et des mairies à l'école du village, qui fait fi des réalités géographiques en dégradant les conditions de transport scolaire menace le service public d'éducation dans le monde rural.

Les petites écoles rurales des Vosges ont toute leur place dans le schéma territorial.



Publication spécial SNUipp-FSU

« UNE OFFENSIVE POUR REGROUPEL LES ÉCOLES »

3 QUESTIONS À Léo Walter, titulaire brigade dans les Alpes de Haute-Provence, membre du bureau départemental du SNUipp-FSU 04



Quelles sont les caractéristiques du département des Alpes de Haute-Provence ?

C'est un département très étendu avec une part importante de zones de moyenne et de haute montagne. Il n'y a que trois villes moyennes : Manosque et Digne et Château-Arnoux. Le reste du département est constitué de toutes petites communes souvent très disséminées. Au plan du tissu scolaire, cela donne 60 % d'écoles de une à trois classes avec une bonne cinquantaine d'écoles à une classe, la plupart en RPI. Les effectifs y sont forcément moins importants qu'en ville, ce qui nous donne un P/E* autour de 5,70 qui serait confortable si on ne tenait pas compte des nombreuses contraintes

de structure comme les distances, la difficulté des transports et le nombre de classes à cours multiple.

Comment ce tissu scolaire évolue-t-il ?

On sent clairement une offensive pour regrouper les écoles et arriver à un standard de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de 5 ou 6 classes. Sur les trois dernières années, un tiers des classes uniques ont été fermées. La convention ruralité signée en 2016 est venue renforcer cette logique. L'administration cherche clairement à augmenter le nombre de RPI qui était peu élevé avec une préférence non dissimulée pour les RPI concentrés. Au niveau syndical, nous avons une position assez claire, nous ne sommes pas contre les RPI quand ils permettent de préserver les écoles de village, de dynamiser les équipes et quand ils se construisent dans la concertation avec les usagers de l'école et les enseignants. Mais on est souvent confronté à une méconnaissance totale du terrain de notre hiérarchie. Dans notre département d'ailleurs, les écoles des bourgs plus importants sont déjà des RPI car nombre de petits villages n'ont pas d'école.

Comment vivez-vous la mise en place de la convention ruralité ?

Les maires sont poussés à signer des conventions qui gèlent les postes sur trois ans mais on craint que ce soit pour mieux les fermer ensuite ce qui sera facilité par la création des RPI. Un RPI concentré c'est la mort de deux villages sur trois. Il y a de l'hypocrisie quand, dans le même temps, les sept postes d'EMALA* sont fermés et que les ERC** sont supprimés. Tous les élus ne sont pas armés pour comprendre les implications de ce type de convention, a fortiori dans un département en évolution avec des zones très attractives comme Fortcalquier et Manosque et d'autres en voie de désertification. Quand la ministre précédente est venue, nous avons rencontré son chef de cabinet et nous avons pu mesurer le fossé existant entre la logique des conventions et les réalités du terrain. A l'exemple du projet qui revient chaque année d'implanter les CM2 dans deux collèges, une mesure opportuniste et sans aucun fondement.

*Équipe mobile académique de liaison et d'animation : enseignements itinérants
 **École rurale et communication : moyens pour les transports d'élèves entre écoles